



vous accompagner

## Examen médical pour les saisonniers

■ Un saisonnier en bonne santé,  
c'est un travailleur plus efficace



[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

## **Vous employez un salarié avec un contrat de travail inférieur à 45 jours**

Selon le code rural (art. R.717-14), il peut bénéficier d'un bilan médical personnalisé avec un médecin de la MSA, en dehors de ses périodes de travail saisonnier.

- Le médecin vérifiera que l'état de santé de votre salarié est compatible avec les tâches demandées dans le secteur de production où il travaille comme saisonnier.
- Il lui fera connaître les principaux moyens de prévention qu'il devra utiliser pour éviter les accidents du travail.
- Plus globalement, votre salarié bénéficiera de conseils de santé dans le cadre du travail qu'il effectue et dans sa vie personnelle.
- C'est pour lui, la possibilité d'être accompagné si besoin dans ses démarches de soins, sociales ou administratives.

### **Pour obtenir un rendez-vous, c'est simple :**

- Votre salarié saisonnier peut appeler le service santé au travail de la MSA

**ou**

- peut utiliser le coupon détachable, disponible dans le dépliant destiné aux saisonniers, que vous pouvez lui remettre.

*Le service santé au travail de la MSA  
conviendra avec lui de la date et du lieu  
de rendez-vous avec le médecin du travail.*

Pour en savoir plus  
<http://references-sante-securite.msa.fr>